



ARRÊTÉ N°118/2023

Circulation alternée VC20 Rte de Malaunay/ Tartifume Du 28 Août 2023 au 29 septembre 2023

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

Considérant la demande de l'Entreprise SADER RESEAUX de LOUDEAC, qui doit réaliser des travaux sur les réseaux pour alimenter le programme de Constructions FALIDOR au lieu-dit « Résidence Falidor » à QUEVERT du 28 Août 2023 au 29 septembre 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant les réseaux, la circulation sera alternée par panneaux B15/C18 sur la VC n° 20 route de Malaunay/ Tartifume du 28 aout 2023 au 29 septembre 2023.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EVEN.

Fait à QUÉVERT, le 27/07/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

